



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 32007

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le nécessaire soutien à apporter aux étudiants chercheurs. À ce propos, il aimerait connaître les principales mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de limiter au maximum un risque de « fuite des cerveaux » et encourager davantage nos étudiants les plus brillants à poursuivre leurs travaux de recherche et, le cas échéant, leur carrière universitaire au sein des établissements de l'Hexagone.

Texte de la réponse

Le départ de jeunes scientifiques et de doctorants formés en France vers les États-Unis constitue une préoccupation majeure pour la recherche même si le phénomène, connu sous le nom de « fuite des cerveaux » est difficilement quantifiable. Pour favoriser le retour des post-doctorants français partis compléter leur formation à l'étranger, mais aussi pour intensifier l'accueil de scientifiques étrangers, le Gouvernement développe une politique favorisant l'attractivité de la France et de sa recherche nationale. Les post-doctorants en poste à l'étranger peuvent disposer d'une meilleure information sur les possibilités d'emploi, grâce à un site intitulé www.emploi-scientifique.info spécifiquement géré par l'association Bernard Grégory, dédié à les mettre en relation avec des employeurs potentiels et à leur fournir des informations sur les possibilités d'accueil ou de recrutements statutaires offertes par les établissements de recherche et l'enseignement supérieur. Un signalement précoce des profils de postes susceptibles d'être proposés aux concours de recrutement est en place. En outre, des mesures sont mises en place en 2004 pour renforcer l'attractivité du territoire en matière scientifique ; parmi elles, grâce au programme « Initiative Post-doc » du ministère chargé de la recherche le financement de déplacements vers la France de post-doctorants en poste à l'étranger sur la base d'un projet avec un laboratoire situé en France : à partir d'une sélection sur appel d'offres ouvert en début d'année sur projet scientifique, 100 candidats, disposant désormais de meilleures informations sur les perspectives d'emploi scientifique, pourront bénéficier d'un financement de 5 000 EUR permettant à chacun d'entre eux de financer deux déplacements vers la France afin de construire leurs projets de réinsertion scientifique en prenant directement contact avec les laboratoires intéressés. Par ailleurs, pour offrir des débouchés attractifs aux meilleurs d'entre eux, le Gouvernement a décidé de rétablir les 550 postes statutaires qui avaient été transformés en postes contractuels par la Loi de finances initiale (LFI) 2004. Ces 550 postes statutaires (200 emplois de chercheurs et 350 emplois d'ingénieurs et de techniciens) seront recréés en loi de finances rectificative pour 2004. Les conséquences de ces créations seront prises en compte dans les délais les plus courts par les établissements publics de recherche. Il sera fait appel à ce titre aux listes complémentaires afférentes aux concours déjà lancés. Parallèlement, 1000 emplois supplémentaires seront créés dans les universités. En 2004, dès la rentrée prochaine, le Gouvernement a décidé la création de 150 postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et 150 postes d'ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de santé et de service social (IATOS). Une procédure de recrutement sera lancée dès l'automne 2004 pour 700 professeurs et maîtres de conférences additionnels qui prendront leurs fonctions en janvier 2005. Ces décisions sur l'emploi scientifique ouvrent la voie à un débat, devenu indispensable et appelé par, tous les

acteurs, sur l'avenir et l'évolution de la recherche française. Une phase de dialogue et de concertation est d'ores et déjà engagée. Elle doit se poursuivre par un débat public dans les semaines à venir. Le comité d'initiative et de proposition tiendra un rôle central d'animation dans cette réflexion. A son issue, le Gouvernement proposera une loi d'orientation et de programmation avant la fin de l'année 2004. Cette loi répondra à une vision très largement partagée à l'avenir de la recherche française et de son importance pour l'économie nationale, la compétitivité des entreprises et de l'emploi. Elle rénovera les structures de la recherche publique et ses modes de fonctionnement et l'ouvrira davantage sur l'international. Elle précisera notamment les modalités de mise en oeuvre de l'engagement pluriannuel en faveur de la recherche annoncé par le Premier ministre. L'ensemble de ces décisions et de ces orientations reflète l'ambition retrouvée du pays pour la recherche et confirme que le Gouvernement souhaite la placer au coeur de son action politique pour encourager davantage que par le passé les étudiants les plus brillants à s'investir dans un domaine porteur d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32007

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 452

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5861